

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°96-CC/2014/CCDS

COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) SUR LE BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

Séance du 6 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le six décembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre socio-culturel de la Commune de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Céline ZULEMARO.

Absents excusés ayant donné procuration :

Anne SAUNIER à François RINGUET
Justine SAÏBOU à Enrico WILLIAM

Absents excusés : Pierre HO-WEN-SZE, Françoise FREDOC, Edgard CHOCHO, Eddy GABRIEL, Annie ROBINSON, Jean-Marie TORVIC.

Absents non excusés : Jean-Etienne ANTOINETTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Marie JEAN-BAPTISTE.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Wansy JEAN-FORT.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président ;

Vu le rapport de la chambre régionale des comptes ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;



Article 1^{er} : PREND ACTE du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes en date du 27 novembre 2014.

Vote :

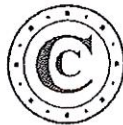
- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 22
- Pour : 24 dont 2 procurations
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique le 6 décembre 2014
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET





COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
SAVANES
BUDGET PRIMITIF 2014

(Articles L. 1612-5 et L. 1612-20 du code
général des collectivités territoriales)

AVIS N° 2014-121

SAISINE N° 14.045.973. L.1612-5 du CGCT

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2014

ENVOYE A FIN
DE NOTIFICATION
LE...27 NOV. 2014

DEUXIEME AVIS

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA GUYANE



VU le code des juridictions financières ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et des établissements publics locaux ;

VU l'avis n° 2014.0083 du 15 septembre 2014 rendu par la chambre régionale des comptes de la Guyane sur le budget primitif 2014 de la communauté de communes des savanes, notifié le 18 septembre 2014 ;

VU, enregistrée au greffe de la chambre le 25 novembre 2014, la délibération du 28 octobre 2014 par laquelle le conseil communautaire a modifié le budget primitif 2014 de la communauté de commune des savanes ;

Après avoir entendu M. MARON, premier-conseiller, en son rapport ;

PAR CES MOTIFS

- 1) **CONSTATE** que le conseil communautaire de la communauté de communes des savanes a pris les mesures suffisantes pour rétablir, dans le délai prescrit, l'équilibre réel de son budget primitif 2014, au sens des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **DIT** qu'il n'y a plus lieu de poursuivre la procédure prévue à l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, engagée le 22 juillet 2014 par le préfet de la Guyane ;
- 3) **RAPPELLE** en outre, qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat* » ;
- 4) **DEMANDE** en conséquence à la communauté de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation.

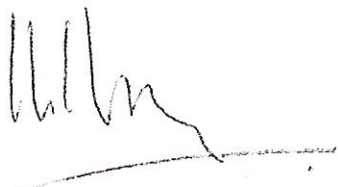
Délibéré en la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 25 novembre 2014.

Présents :

Mme MOUYSET, présidente de section, présidente de séance,
Mme DELATTRE, MM. PLANTARD, CHENEL, premier-conseillers

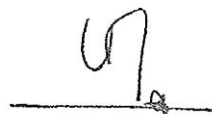
et M. MARON premier-conseiller, rapporteur,

Le premier-conseiller, rapporteur



Jean-Luc MARON

Pour le président de la chambre
La présidente de section



Laurence MOUYSET

